

EDUCATION NATIONALE FO SNPMEN ADMINISTRATION CENTRALE

Secrétaire Administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur

CAP SAENES

Pour la défense des SAENES en administration centrale
Pour un rattrapage significatif de leur rémunération
Pour de vrais débouchés de carrière.

À l'administration centrale, le SNPMEN-FO est la première organisation syndicale représentative des SAENES à la CAP. Il y défend leur carrière ainsi que tout collègue confronté à des problèmes de niveau de primes, de poste de travail, de surcharge de travail, de titularisation, de compte-rendu d'entretien professionnel, de maltraitance de la part de la hiérarchie.

UNE ATTAQUE CONTINUE CONTRE LE POUVOIR D'ACHAT

Comme tous les fonctionnaires, les SAENES subissent **une dégradation continue de leur pouvoir d'achat** estimée à -34% depuis l'année 2000 en raison du gel récurrent du point d'indice.

La Fédération Générale des Fonctionnaires (FGF-FO), 1ère organisation représentative de la Fonction publique d'État, se bat pour l'ouverture de véritables négociations afin de rétablir le pouvoir d'achat des agents.

La FGF-FO exige une augmentation immédiate du point d'indice d'au moins 10% et un plan de rattrapage des pertes subies.

POUR UNE REVALORISATION DE LA GRILLE DES SAENES

En raison de l'augmentation mécanique du SMIC chaque semestre, on assiste à **un tassement de la grille.**

Les SAENES rémunérés aux premiers échelons reçoivent une indemnité différentielle pour ne pas basculer sous le seuil du salaire minimum. **On ne revalorise ni les traitements, ni les carrières, ni l'expérience,** réduisant parfois l'écart entre un débutant et un agent confirmé à quelques dizaines d'euros.

Pour une réelle revalorisation de la grille indiciaire des SAENES, **FO** revendique une rémunération de début de grille à 140% du SMIC et une amplitude indiciaire de coefficient 6 entre le bas et le haut de la grille.

DES PRIMES À BUDGET CONSTANT

La progression des primes annuelles s'est réduite au fil des années. En 2026, la revalorisation forfaitaire de 1200€ attribuée aux SAENES ne permet pas de compenser le tassement des indemnités. De plus, la stagnation, voire la baisse du CIA, est une véritable provocation alors même que le pouvoir d'achat diminue et que la valeur du point d'indice est gelée depuis des années.

Le SNPMEN-FO revendique **pour tous une augmentation automatique des primes annuelles de 6%.**
Pour les SAENES qui ont travaillé précédemment dans les services extérieurs et qui subissent une baisse de l'IFSE en intégrant l'administration centrale, le SNPMEN-FO revendique le rétablissement de leur situation indemnitaire antérieure.

DES PERSPECTIVES DE CARRIÈRE RÉDUITES À LA PORTION CONGRUE

Les faibles perspectives de carrière réduisent les possibilités de promotion des SAENES. Déjà réduites à 8 possibilités de promotion les années précédentes, ces dernières sont tombées à 7 possibilités en 2026. Depuis la loi de transformation de la Fonction publique de 2019, **les promotions se font dans la plus grande opacité,** sans contrôle des élus des CAP, ce qui ouvre grand la porte à tous les arbitraires.

DES SUPPRESSIONS DE POSTES ET DES SURCHARGES DE TRAVAIL

Au nombre de 607 en 2023, **les SAENES ne comptent plus que 479 agents dans leurs rangs en 2026.** Cela n'est pas sans conséquence sur les possibilités de promotions et de débouchés de carrière. Alors que leurs effectifs diminuent, ils subissent parfois **la déqualification des fonctions** qu'ils exercent quand on leur confie les tâches d'un collègue de catégorie C non remplacé. Ou à l'inverse, ils peuvent être amenés à exercer des fonctions relevant de la catégorie A et ce sans contrepartie. Bien souvent, ces situations s'accompagnent **de surcharges de travail.** De plus, les SAENES qui exercent des fonctions de gestion sont les premiers à subir les conséquences des transferts de leurs dossiers vers les services extérieurs ou d'abandon de missions de l'administration centrale inscrits dans la loi de transformation de la Fonction publique.

TOUT CELA EST INACCEPTABLE ! Le SNPMEN-FO n'a nullement l'intention de lâcher sur les légitimes revendications qu'appelle cette situation :

- Pour **une augmentation des ratios promus/promouvables** favorisant les promotions de grade.
- Pour **un accès automatique au grade supérieur** dès lors qu'on a atteint le sommet de son grade.
- Pour **le rétablissement intégral du contrôle des CAP** dans la procédure des promotions et l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique qui l'a supprimé.
- Pour **l'arrêt immédiat des suppressions de postes** et recrutement de tous les SAENES et ADJAENES indispensables à la protection des conditions de travail et à l'ouverture des possibilités de promotions.
- **Non aux surcharges de travail.** Non aux doubles postes, non à l'accroissement des périmètres de gestion, non aux doubles postes assistant(e) de direction-gestionnaire.
- Pour **de réelles fiches de poste de B.**
- Pour **l'abandon de tous les projets de resserrement des personnels.**
- Pour **l'abandon de tous les projets de transferts ou de suppressions de missions** de l'administration centrale.
- Pour **le maintien de tous les emplois de gestionnaires** à l'administration centrale.

Il y a 4 ans, les SAENES plaçaient en tête le syndicat FO pour les représenter à la CAP. Aujourd'hui, alors que les prérogatives des CAP ont été fortement rognées.

POURQUOI FAUT-IL DE NOUVEAU VOTER FO ?

- Pour assurer la défense des SAENES notamment en cas de demande de révision du compte-rendu d'entretien professionnel ou de refus de télétravail, voire de sanction disciplinaire.
- Pour voir les CAP rétablies dans l'intégralité de leurs prérogatives.
- **Pour que le SNPMEN-FO continue à servir de point d'appui aux SAENES dans la défense de leurs revendications.**

VOTEZ FORCE OUVRIÈRE !

Pour vous représenter :

› **Sabrina RAHMANI**	DGRH
› **Samantha ZANONI**	DGRH
› **Geneviève VILUS**	SAAM
› **Emmanuel PICARD**	DGRH